

STERNES ■ Des associations de défense de la biodiversité attaquent la décision de la Ville de Nevers en justice

Feu d'artifice : la mairie revoit son "tir"

Depuis des semaines, des associations se mobilisent pour que le feu d'artifice de Nevers ne soit pas tiré, lundi 14 juillet, depuis le pont de Loire. Hier, la mairie a annoncé un changement de lieu.

Laure Brunet

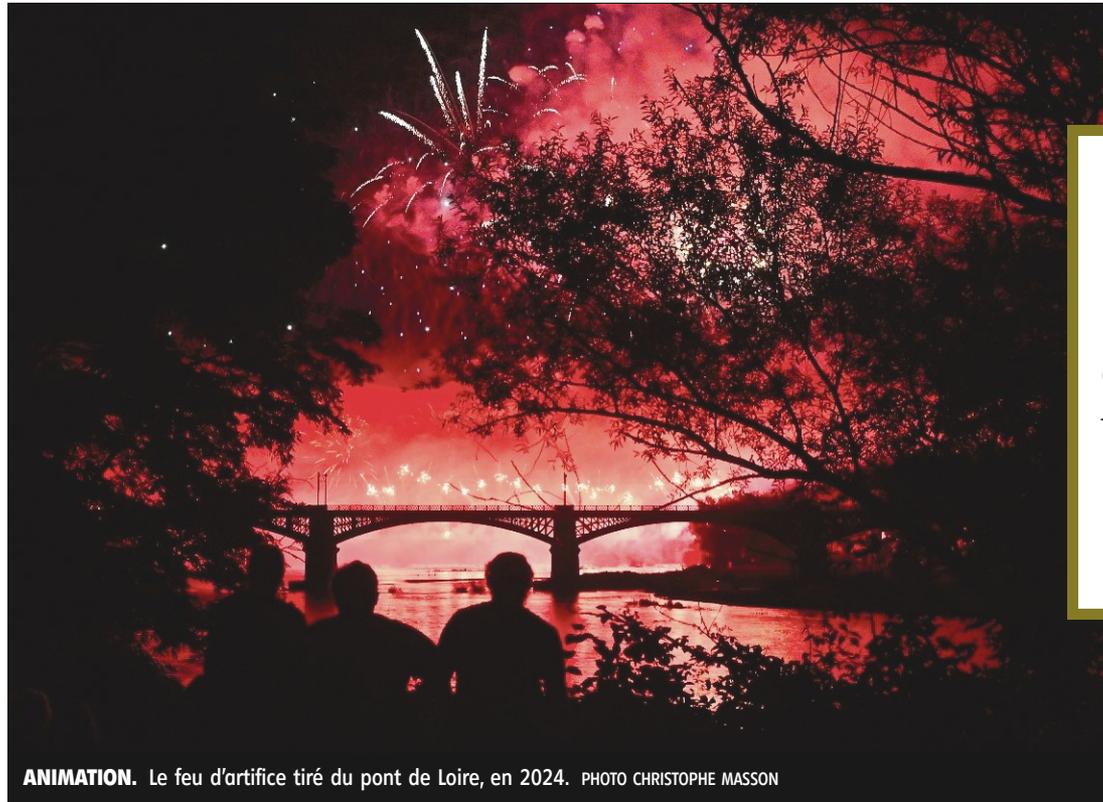
laure.brunet@centrefrance.com

Pierrot Pantel deviendrait-il le cauchemar du maire de Nevers, Denis Thuriot ? Cet ingénieur-écologue, spécialiste en droit de l'environnement, est bénévole au sein de l'association nationale pour la biodiversité (ANB). Association qui a inscrit, lors de son assemblée générale, comme objectif, d'empêcher le feu d'artifice de Nevers, afin de protéger les sternes.

Depuis des semaines, des associations mettent la "pression" sur la mairie afin que celle-ci arrête de tirer le feu d'artifice au-dessus de l'île aux sternes, annonçant même une action, le soir du 14 juillet.

Hier soir, à l'issue d'une réunion avec les habitants du quartier du 13^e-de-Ligne, Denis Thuriot a déclaré avoir, finalement, changé le lieu où œuvreront les artificiers. Il n'en dira pas plus pour « garder la surprise ». Surprise qui devrait être complétée par d'autres animations que la mairie souhaite garder secrètes...

Ce revirement, Denis Thuriot l'attribue au niveau de la Loire. « La Loire est très basse. Il y a peu d'eau. Et nous avons consta-



ANIMATION. Le feu d'artifice tiré du pont de Loire, en 2024. PHOTO CHRISTOPHE MASSON

« C'est le début d'une petite victoire »

té qu'il y a beaucoup d'oisillons. Je tiens à préciser que le feu d'artifice n'a jamais détruit d'œufs, ni d'oiseaux. »

Vraisemblablement, le tir se fera en amont, donc vers le terrain de camping. « Je m'adapte », lance Denis Thuriot, qui précise que « ça ne sera pas à 500 m ». Distance minimale pour protéger les sternes.

Une "petite précision" qui devrait finir d'agacer les associations de défense de la biodiversité, qui, hier, tard dans la soirée, devaient déposer un "ré-

férent-liberté" auprès du tribunal administratif de Dijon.

Cette « adaptation » de la Ville de Nevers sera-t-elle suffisante pour freiner l'emballement judiciaire ?

« Cette petite pirouette ne devrait pas suffire », affirme Pierrot Pantel, « il veut nous couper l'herbe sous le pied. Mais nous avons envoyé de nombreux mails et courriers à la mairie. Nous n'avons pas pris Denis Thuriot en traître ».

Le juriste de l'association nationale pour la biodiversité (qui

est épaulé, dans cette démarche, comme il a été épaulé l'an passé pour le dépôt de plainte, par d'autres associations telles que Aves France, Global Earth Keeper ou encore Sites & Monuments), y voit « le début d'une petite victoire. C'est même une forme de reconnaissance de culpabilité ».

Cependant, il faudra que la situation soit « éclaircie par la préfecture », toujours selon Pierrot Pantel. En effet, la mairie de Nevers avait fait une demande de récépissé de déclaration pour

un feu tiré depuis le pont de Loire. Or, il n'en était plus question hier soir...

Hier, Denis Thuriot espérait que ce changement de lieu soit apprécié des visiteurs. « Les gens pourront être sur le pont, je pense que ça sera sympa. »

Les associations de défense de la biodiversité ne semblent pas avoir baissé les armes. « On ne va pas s'arrêter », affirme Pierrot Pantel. Les jours à venir risquent d'être, encore, mouvementés. Oserait-on dire "explosifs" ? ■

« Un attribut pour Nevers »

L'association Sites & Monuments est née en... 1901 (*). Autant dire qu'elle en a connu des combats pour les paysages de France, et, comme l'indique son intitulé, pour la défense des sites et monuments.

Son président Jean Lacaze indiquait, hier, « vouloir accompagner les associations contre le feu d'artifice tiré au-dessus de l'île aux sternes ».

Une prise de position qui peut étonner, mais totalement assumée : « C'est un dossier assez particulier. Notre association a considéré que l'île aux sternes, avec son enracinement topogra-



OISEAU. Les sternes au cœur des débats. PHOTO CHRISTOPHE MASSON

phique, est un emblème de la biodiversité, un attribut pour la Ville de Nevers ; tout comme peut l'être la faïence. En fait, l'île aux sternes est un patrimoine à défendre, tout simplement ».

Jean Lacaze insiste : « Nous ne sommes pas contre les feux d'artifice, qui sont, eux aussi, un patrimoine immatériel auquel nous sommes attachés. Mais, là, à Nevers, il faut concilier les sternes et le feu d'artifice. Nevers doit choyer les sternes, et non les effaroucher ».

(*) Avec un agrément national depuis 1978.

■ « Si, moi, je mets un pied sur l'île... »

Pierrot Pantel a des propos sans concession sur la situation neversoise. Pour lui, il s'agit « d'un paradoxe total. Il y a tout un cortège d'actes, de règlements, de zonages, d'arrêtés... qui protègent ce site et les sternes. On ne peut pas faire plus ni mieux, si ce n'est un parc national ! ». Pour lui, ce qui se passe depuis 2022 à Nevers est ubuesque. « Si moi, à 18 heures le 14 juillet, je mets ne serait-ce qu'un pied sur l'île aux sternes, je me fais verbaliser, tout à fait normalement, par l'OFB. Et, quelques minutes plus tard, le maire peut faire péter 400 kg d'explosifs juste au-dessus des nids et ça ne pose de problème à personne. C'est un paradoxe inexplicable. » Selon lui, « il existe des solutions alternatives. De très nombreuses villes sur la Loire ont déplacé les feux d'artifice. Avant 2022, ce feu d'artifice était tiré ailleurs, cela veut dire que c'est possible. Que l'on programme un tir au-dessus d'espèces protégées, en voie d'extinction, en 2025 ! On serait dans les années 80, on pourrait dire "on ne savait pas, ceci cela". Denis Thuriot est d'un ancien monde. On parle de 20 minutes de loisir, qui peuvent avoir lieu ailleurs. Nous ne sommes pas contre les feux d'artifice, nous ne sommes pas contre l'amusement des gens. Nous voulons juste que cela soit tiré ailleurs ». ■